

Séance du 6 mars 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

**EXCUSE** : M. Ugalde.

**ABSENT** : M. Arandia.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Convention-cadre de partenariat avec l'association UPPA danse, le « Malandain Ballet Biarritz » et la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain pour les années 2014 à 2016.

A l'initiative de l'association UPPA danse, association domiciliée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), les « Rencontres UPPA danse » rassemblent chaque année en avril, depuis 2005, environ 200 étudiants passionnés de danse venus de toutes les régions de France et de quelques universités européennes. Ces étudiants-danseurs se retrouvent pour un week-end à Bayonne-Biarritz pour partager leur expérience et leur passion, et échanger sur leurs pratiques avec des professeurs de renom. Ils présentent leurs travaux chorégraphiques devant un jury prestigieux et participent à des cours et ateliers de tous styles, et à diverses animations.

Douze à quinze lauréats du concours sont également accueillis à la fin de l'été en résidence chorégraphique au Centre Chorégraphique National d'Aquitaine « Malandain Ballet Biarritz » dirigé par Thierry Malandain. Les ballets montés en résidence ainsi que quelques-uns des travaux chorégraphiques primés lors du concours sont présentés sur scène dans des manifestations, comme par exemple le festival de Biarritz « Le Temps d'Aimer », puis tous les deux ans en tournée dans les villes universitaires d'Aquitaine.

Pour mener à bien ce projet, l'association UPPA danse, travaille en collaboration étroite avec la Ville de Bayonne, la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain et le CCN « Malandain Ballet Biarritz ».

Afin de favoriser le développement des rencontres notamment dans leur dimension internationale, l'UPPA et les partenaires concernés ont souhaité formaliser leur collaboration par une convention-cadre qui fixe, pour une période triennale (2014 à 2016), les relations entre les parties impliquées dans l'organisation de ces manifestations artistiques liées à la danse.

Pour sa part, la Ville de Bayonne s'engage à mettre à disposition, à titre gratuit, la salle Lauga pendant les congés universitaires du mois d'avril de l'année considérée, ainsi que le théâtre municipal pour une représentation dans le cadre de la tournée organisée tous les deux ans (une fiche technique détaillera les aménagements et équipement mis en œuvre pour chaque utilisation).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'association UPPA danse, le « Malandain Ballet Biarritz » et la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.